Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Québec

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

AU SECONDAIRE

ÉCOLE PIERRE-BÉDARD

Année scolaire
2026-2027

MEMBRES DU COMITÉ :

Véronique Blouin, Caroline Viau et Nathalie Warren (modifications 2026-2027)

INTRODUCTION

Les modifications au régime pédagogique qui s'appliqueront à compter de septembre 2011 comportent des éléments qui imposent la révision des normes et modalités de l'école, notamment :

- Un bulletin unique national ;
- L'obligation de remettre aux parents un résumé des normes et modalités précisant le moment et la nature des principales évaluations;
- Les dates de publication des bulletins ;
- La pondération des étapes.

PLANIFICATION GLOBALE

Normes	Modalités	Encadrements Légaux
Planification globale : La planification globale de l'évaluation des apprentissages, soit des compétences disciplinaires, est une responsabilité de l'équipe niveau disciplinaire. Les moyens et les outils d'évaluation choisis par les enseignants doivent tenir compte du *Programme de formation de l'école québécoise* et des critères d'évaluation présents dans les *Cadres d'évaluation* afin de développer les compétences disciplinaires. **Évaluation des autres compétences** : La planification de l'évaluation des autres compétences est une responsabilité de l'équipe école. Autres compétences (Compétences transversales) : - *Exercer son jugement critique,* - *Organiser son travail,* - *Savoir communiquer* - *Travailler en équipe*	▪ Chaque année scolaire, l'équipe niveau disciplinaire établit la planification globale de l'évaluation, c'est-à-dire les compétences qui feront l'objet d'une évaluation à chacune des étapes (fréquence par compétence). Cette planification devra être remise à la direction avant le dernier jour ouvrable du mois de septembre de l'année en cours. Elle sera disponible aux parents pour le 15 octobre via le site de l'école. (Planifications globales- Annexe 3) ▪ À partir de la planification globale, l'enseignant établit sa planification individuelle de l'évaluation. ▪ L'équipe école identifie, pour l'année scolaire 2026-2027, une compétence qui fera l'objet d'une évaluation deux fois dans l'année, soit à étape 1 et à l'étape 3. ▪ L'équipe niveau établit les modalités de développement et d'évaluation de la compétence qui lui a été attribuée. Les modalités concernent notamment la consignation des informations recueillies, leur fréquence et le moment de la transmission à l'enseignant responsable de l'inscription des commentaires au bulletin. ▪ L'appréciation de cette compétence se fait à l'aide d'une banque de commentaires élaborée par l'équipe école.	**LIP** 96.15. Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues au paragraphe 5°, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école : 4° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire ; **Droits de l'enseignant** L'enseignant a notamment le droit 19 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés. **Régime pédagogique** **30.1.** Les bulletins scolaires de l'enseignement primaire et du premier ou du second cycle de l'enseignement secondaire doivent être conformes à ceux présentés aux annexes V à VII, selon le cas. Ils doivent contenir tous les renseignements figurant à leurs sections 1 à 3 et, s'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire, à leur section 5.

PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION

Normes	Modalités	Encadrements Légaux
Évaluation des apprentissages : En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent à l'enseignant de porter un jugement sur le développement des apprentissages**.**	▪ La planification de l'évaluation prend en considération le *Programme de formation*, la *Progression des apprentissages* et le *Cadre d'évaluation* pour chacune des matières dans le cadre de situations d'apprentissage et d'évaluation en s'assurant de la complexification des tâches tout au long de l'année. ▪ L'enseignant détermine les moyens formels (productions d'élèves, entrevues, épreuves, etc.) ou informels (observation, questionnement, etc.) appropriés à la prise d'information et à son interprétation (grilles d'évaluation critériées, listes de vérification, etc.). ▪ L'enseignant recueille et consigne des données variées et pertinentes, et ce, en nombre suffisant (au moins deux traces par compétence) et échelonnées dans le temps. (Politique d'évaluation, valeurs instrumentales). ▪ L'enseignant adapte ses moyens de prise d'information et les conditions de réalisation des tâches pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves (différenciation pédagogique). ▪ Lors d'une absence prolongée ou d'un départ en cours d'année, l'enseignant s'assure de transmettre des informations pertinentes relatives à l'évaluation des apprentissages.	**LIP - Droits de l'enseignant** L'enseignant a notamment le droit 19 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés. **Politique d'évaluation** – Valeurs instrumentales La ***cohérence*** suppose aussi que l'évaluation est en relation directe avec l'apprentissage et avec le programme qui l'encadre. Il est donc essentiel de tenir compte, dans chacun des secteurs, des éléments que contiennent les programmes de formation et d'études, notamment les compétences et les connaissances, les résultats attendus et les critères d'évaluation. La ***rigueur*** se traduit par une évaluation soucieuse d'exactitude et de précision. […] Il est essentiel que les informations recueillies soient pertinentes et suffisantes si l'on veut se prononcer sur les apprentissages des élèves. La ***transparence*** suppose aussi que les normes et les modalités d'évaluation soient connues et comprises de tous. Il est essentiel que l'élève sache ce sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.

	▪ L'équipe école détermine les conditions de passation dans toutes les matières et à tous les niveaux (reprises, remise de travaux, plagiat). L'école rend publiques ces conditions dans le code de vie et s'assure que les élèves en comprennent les implications. ▪ En début d'année, ce document disponible sur le site de l'école, est considéré comme **la première communication** aux parents sur la politique de l'école pour les évaluations et est en lien avec le système d'encadrement présent dans l'agenda de l'élève. **<u>Travaux non-remis par l'élève</u>** Dans le cas d'un travail non-remis faisant l'objet d'une évaluation, et après avoir communiqué avec les parents **(deuxième communication)**, un autre délai déterminé par l'enseignant lui sera accordé pour remettre ledit travail. Aucun pourcentage en lien avec les jours de retard ne pourra être soustrait de la note finale. Cependant, dépassé ce délai, la note « 0 » sera attribuée au travail. Dans le cas où l'élève refuse d'effectuer les travaux demandés, l'enseignant inscrira au bulletin le commentaire suivant : *Refus de l'élève de remettre ses travaux ou de se présenter aux reprises données*. Ce commentaire justifiera la note « 0 » au bulletin. Dans le cas où l'élève accepte d'effectuer les travaux demandés ou de se présenter aux reprises, la note sera modifiée par l'enseignant.	**Politique d'évaluation** – Valeurs instrumentales La ***cohérence*** suppose aussi que l'évaluation est en relation directe avec l'apprentissage et avec le programme qui l'encadre. Il est donc essentiel de tenir compte, dans chacun des secteurs, des éléments que contiennent les programmes de formation et d'études, notamment les compétences et les connaissances, les résultats attendus et les critères d'évaluation. La ***rigueur*** se traduit par une évaluation soucieuse d'exactitude et de précision. […] Il est essentiel que les informations recueillies soient pertinentes et suffisantes si l'on veut se prononcer sur les apprentissages des élèves. La ***transparence*** suppose aussi que les normes et les modalités d'évaluation soient connues et comprises de tous. Il est essentiel que l'élève sache ce sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.

	<u>Plagiat</u> Pour toute situation de plagiat, lors d'une situation d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant peut lui offrir une reprise ou lui attribuer la note « 0 ». L'enseignant informe le parent et peut indiquer au bulletin le commentaire suivant : *Plagiat*. **Précision du plagiat à l'aide de l'IA** **<u>Utilisation de l'Intelligence Artificielle dans les travaux scolaires :</u>** • **Usages interdits (fraude et plagiat)** Les situations suivantes sont considérées comme de la tricherie : 1. **La génération intégrale ou partielle** d'un travail (dissertation, rapport, exercice…) par une IA pour le présenter comme son propre travail. 2. **Le copier-coller direct** de réponses fournies par une IA sans réécriture ni esprit critique. 3. **La falsification de sources** : inventer ou utiliser des références bibliographiques générées par l'IA. • **Obligation de transparence et citation** Si un outil d'IA a été utilisé de manière significative dans la préparation du travail, l'élève **doit obligatoirement le déclarer**. • **Mention obligatoire :** Ajouter une note en fin de devoir indiquant l'outil utilisé et l'objectif (ex. *« ChatGPT-4o a été utilisé pour structurer le plan de ce devoir et vérifier l'orthographe »*).	

	• **Sanctions en cas de non-respect** Le recours non autorisé ou non déclaré à l'IA sera détecté par le croisement d'outils de détection ou par d'autres moyens comme des questions de vérification à l'oral. Source : Gemini **<u>Épreuves ministérielles</u>** Dans le cas d'une épreuve ministérielle, la direction informera le parent et appliquera la procédure prévue par le MEQ. Annexe 1 - Dates des épreuves ministérielles **<u>Reprise d'une évaluation</u>** o La date de reprise de l'évaluation sera déterminée par l'enseignant et communiquée aux parents. Les reprises d'examen doivent se faire au local attitré au moment prescrit par l'enseignant. o Si l'élève s'absente à la reprise, la note « 0 » sera attribuée pour cette évaluation et l'enseignant en informera les parents. Une dernière reprise est possible et la date de celle-ci est déterminée par l'enseignant. Par la suite, la note sera modifiée. Si l'élève ne se présente toujours pas, la note « 0 » sera maintenue pour l'évaluation.	19.1 Seul l'enseignant a la responsabilité d'attribuer un résultat faisant suite à l'évaluation des apprentissages des élèves qui lui sont confiés, sauf pour l'application de l'article 463 lorsque l'enseignant ne corrige pas l'épreuve, de l'Article 470 ainsi qu'en cas de révision en application du dernier alinéa des articles 96.15. LIP 96.15, Sur proposition des enseignants […], le directeur d'école : 4° (3°) approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève […] Les normes et modalités d'évaluation des apprentissages visées au paragraphe 4° du premier alinéa ne peuvent avoir pour effet de permettre la révision du résultat par le directeur d'école. Elles doivent toutefois lui permettre de demander à l'enseignant à qui l'élève est confié de réviser le résultat qu'il lui a été attribué ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cet enseignant, de confier la révision à un autre enseignant, conformément aux conditions et modalités déterminées par le règlement du ministre. Le directeur de l'école doit motiver par écrit sa demande de révision de notes.

	<u>Conservation des traces</u> Les traces significatives ayant servi au jugement de l'enseignant doivent être conservées pendant l'année scolaire suivant la production du dernier bulletin. **<u>Démarche de révision et de modification de notes</u>** - Le parent ou l'élève majeur demande la révision d'un résultat d'une évaluation à la direction à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site de la CSSDGS et disponible par courriel sur demande[1]. - Le parent ou l'élève majeur dispose d'un délai de 10 jours ouvrables après la remise d'un résultat d'une évaluation pour faire une demande de révision du résultat contesté[2] à la direction. - La demande du parent ou de l'élève majeur doit présenter les motifs justifiant cette requête (espace prévu au formulaire). - La direction analyse la demande de révision de note. Si la demande repose sur des motifs non valables, elle rejette la demande de révision et communique sa décision au parent ou à l'élève majeur (espace prévu au formulaire)[3]. - Si la demande de révision est soutenue par des motifs valables, la direction transmet celle-ci à l'enseignante ou à l'enseignant concerné.e. La direction doit motiver par écrit à l'enseignant sa demande de révision d'un résultat (espace prévu au formulaire)[4]. - En cas d'absence ou d'empêchement de l'enseignante ou l'enseignant concerné.e, la direction confie la révision de note à une	LIP 457.1 Le ministre peut déterminer par règlement : […] 4° les conditions et modalités applicables à la révision d'une évaluation, prévue à l'article 96.15. (Encadrements légaux supplémentaires à suivre)

	autre personne enseignante désignée par l'équipe enseignante[5]. - L'enseignante ou l'enseignant concerné procède à la révision et communique à la direction s'il y a maintien ou pas du résultat à la suite de sa révision dans un délai de 5 jours du calendrier scolaire suivant la demande de la direction de l'école par le biais du formulaire de réponse d'une révision d'un résultat[6]. - La direction informe par écrit le parent ou l'élève majeur de la décision suivant la révision du résultat (espace prévu au formulaire). - Si le résultat est maintenu, la démarche s'arrête ici. - Si le résultat est modifié par l'enseignante ou l'enseignant concerné à la suite de sa révision, la direction s'assure que ce nouveau résultat sera bien inscrit au bulletin de l'élève concerné. Un bulletin ajusté sera alors transmis par l'école. 1 Un formulaire doit être rempli pour chaque demande de révision d'un résultat. 2 Le délai de traitement d'une demande de révision d'un résultat de fin d'année scolaire devra tenir compte des vacances estivales, puisque les journées hors calendrier scolaire ne doivent pas avoir pour effet de considérer que l'enseignante ou l'enseignant concerné est en situation d'absence ou d'empêchement. Des dispositions particulières pourraient aussi être nécessaires pour les résultats au bulletin qui ont une incidence sur des demandes d'admissions ou pour répondre aux besoins de l'organisation scolaire, par exemple. 3 Par exemple, pour des motifs frivoles, à la suite de contestations anormalement nombreuses de résultats, à la suite d'une situation conflictuelle avec l'enseignante ou l'enseignant concerné ou par mauvaise compréhension du rôle de l'évaluation ou de l'approche évaluative utilisée.	

	4 Par exemple, si une erreur flagrante est constatée ou si un résultat semble inéquitable. 5 Étant entendu que les journées hors calendrier scolaire (ex. : vacances estivales) n'ont pas pour effet de considérer que l'enseignante ou l'enseignant concerné est en situation d'absence ou d'empêchement. 6 Le délai de réponse aux demandes de révision d'un résultat d'une évaluation en fin d'année scolaire devra tenir compte des vacances estivales, puisque les journées hors calendrier scolaire ne doivent pas avoir pour effet de considérer que l'enseignante ou l'enseignant concerné est en situation d'absence ou d'empêchement. Des dispositions particulières pourraient aussi être nécessaires pour les résultats au bulletin qui ont une incidence sur des demandes d'admissions ou pour répondre aux besoins de l'organisation scolaire, par exemple.	

COMMUNICATIONS

Normes	Modalités	Encadrements Légaux
Première communication L'équipe école produit une première communication écrite transmise aux parents au plus tard le 15 octobre 2026.	▪ À la suite d'une consultation de chacune des équipes disciplinaires, l'équipe école détermine le contenu de la première communication qui rend compte du développement des apprentissages et du comportement de l'élève.	**Régime pédagogique** **29.** Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école leur transmet une communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 15 octobre. Toutefois, s'il est majeur, c'est à l'élève que cette communication est transmise.
Bulletin Dans le respect du régime pédagogique, l'équipe école détermine la date de publication de chacun des bulletins.	▪ Après avoir déterminé les dates de fin d'étapes, cette information est transmise aux parents par le calendrier scolaire. ▪ De plus, l'enseignant détermine la fréquence de l'évaluation des compétences de sa matière en vertu de l'article 30.1 du régime pédagogique et l'indique dans le résumé des normes et modalités. ▪ Les résultats seront transmis après la fin de chaque étape via Clic École. ▪ En vertu de l'instruction annuelle, pour les matières dont le nombre d'heures d'enseignement est de 100 heures et moins, les enseignants pourraient ne pas inscrire de résultat disciplinaire lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant.	**Régime pédagogique** **29.1.** Afin de renseigner les parents de l'élève sur son cheminement scolaire, l'école leur transmet un bulletin à la fin de chacune des trois étapes, suivant la forme prescrite aux annexes IV à VII. Toutefois, s'il est majeur, c'est à l'élève que ces bulletins sont transmis. Ceux-ci sont transmis au plus tard le 20 novembre pour la première étape, le 15 mars pour la deuxième étape et le 10 juillet pour la troisième étape. **30. 1** Les résultats de l'élève présentés dans la section 2 de ces bulletins doivent comprendre : 1° un résultat détaillé par compétence pour les matières langue d'enseignement, langue seconde et mathématique ; 2° un résultat détaillé par volet, théorique et pratique, pour les matières obligatoires et à option à caractère scientifique, à l'exclusion de mathématique, telles science et technologie et applications technologiques et scientifiques ; 3° un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe.

	▪ Projet de 1re secondaire: Dans le but de mettre l'accent sur les forces et les défis de chaque élève, certains enseignants de la première secondaire utilisent un barème lettré pour évaluer certaines compétences. La rétroaction constructive permet alors à l'élève de suivre ses progrès. Cependant, lorsque le résultat est déposé sur Clic École, cette lettre est transformée en pourcentage. (Barème - Annexe 2)	À la fin des deux premières étapes de l'année scolaire, les résultats détaillés, dans les matières pour lesquelles de tels résultats sont requis, ne sont détaillés que pour les compétences ou les volets qui ont fait l'objet d'une évaluation. À la fin de la troisième étape de l'année scolaire, les résultats consistent en un bilan portant sur l'ensemble du programme d'étude, présentant le résultat de l'élève pour les compétences ou les volets des programmes d'études dans les matières identifiées aux paragraphes 1° et 2° du deuxième alinéa ainsi que, pour chaque matière enseignée, son résultat disciplinaire et la moyenne du groupe.

Résumé des Normes et modalités L'équipe école adopte le modèle du résumé des normes et modalités à transmettre aux parents. **Note**. Le comité recommande que le résumé des normes et modalités soit acheminé aux parents au plus tard le 15 octobre.	▪ À l'aide de la planification globale de l'évaluation, l'équipe niveau disciplinaire établit le déroulement des évaluations des compétences dans le résumé des normes et modalités destiné aux parents. (Planifications globales des matières enseignées en 2026-2027 – Annexe 3)	**Régime pédagogique** **20.** Au début de l'année scolaire, le directeur de l'école s'assure que sont transmis aux parents de l'élève ou à l'élève lui-même, s'il est majeur, les documents suivants : […] 4° s'il s'agit d'un élève de l'enseignement primaire ou secondaire, un résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève approuvées par le directeur de l'école présentant notamment la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières. Si des ajustements importants aux renseignements visés par le paragraphe 4° du premier alinéa ont lieu en cours d'année, le directeur de l'école s'assure qu'ils sont pareillement transmis aux parents ou à l'élève.
Autres communications L'équipe école informe régulièrement les parents sur le cheminement scolaire de l'élève à l'aide de différents moyens de communication, particulièrement pour les élèves qui ont bénéficié de mesures d'appui.	▪ L'équipe école s'entend sur d'autres moyens de communication possibles permettant de rendre compte de la progression des apprentissages, par exemple : ▪ Notes inscrites sur Clic École ▪ Appel téléphonique ▪ Rencontre des parents 1ère rencontre : invitation 2e rencontre : convocation ▪ Portfolio commenté (dossier d'apprentissage) ▪ Travaux commentés	**29.2.** Au moins une fois par mois, des renseignements sont fournis aux parents d'un élève mineur dans les cas suivants : 1° ses performances laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études ou, en ce qui concerne un élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne sera pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante ; 2° ses comportements ne sont pas conformes aux

	▪ Courriel ▪ Etc.	règles de conduite de l'école ; 3° ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève. Ces renseignements ont pour but de favoriser la collaboration des parents et de l'école dans la correction des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès leur apparition et, selon le cas, dans l'application du plan d'intervention. ».

ANNEXE 1

DATES DES ÉVALUATIONS MINISTÉRIELLES

29 avril	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire Écriture – Remise du dossier préparatoire	132-520
6 mai	Français, langue d'enseignement, 5e secondaire Écriture	132-520
11 mai	Français, langue d'enseignement, 2e secondaire Écriture – Activités préparatoires	132-208
12 mai	Français, langue d'enseignement, 2e secondaire Écriture	132-208
13 mai au 10 juin	Anglais, langue seconde, 5e secondaire, Programme de base Tâche préparatoire et interaction orale	134-510
20 mai au 27 mai	Anglais, langue seconde, 5e secondaire, Programme enrichi Remise du cahier préparatoire	136-540 136-550
28 mai au 2 juin	Anglais, langue seconde, 5e secondaire, Programme enrichi Écoute du document audio et discussion	136-540 136-550
10 juin	Anglais, langue seconde, 5e secondaire, Programme de base Production écrite	134-530
11 juin	Mathématique, 4e secondaire Sciences naturelles (Raisonnement mathématique)	065-420
14 juin	Histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire	085-404
16 juin	Science, 4e secondaire Science et technologie, Volet théorie	055-410
18 juin	Mathématique, 4e secondaire Culture, société et technique (Raisonnement mathématique)	063-420

ANNEXE 2

BARÊME LETTRÉ DE PREMIÈRE SECONDAIRE

Barème utilisé lors des différentes évaluations par certains enseignants de la première secondaire.

Niveau	Compétence	Jugement à la fin de chacune des étapes	Au bulletin
A	Marquée	La compétence de l'élève **dépasse** les exigences.	95
B	Assurée	La compétence de l'élève **satisfait clairement** les exigences.	80
C	Acceptable	La compétence de l'élève **satisfait** les exigences.	70 60
D	Peu développée	La compétence de l'élève est **en deçà** des exigences.	50
E	Très peu développée	La compétence de l'élève est **nettement en deçà** des exigences.	40

ANNEXE 3

PLANIFICATIONS GLOBALES DES MATIÈRES ENSEIGNÉES EN 2026-27

Nom des enseignants : Lilianne Guinard et Mathieu Lacroix-Houle			
Discipline : Anglais			
Niveau : 1re secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Interacts orally in English	X		X
Compétence Reinvests understanding of texts	X		X
Compétence Writes and produces texts		X	X

Nom des enseignants : Gabrielle Brière			
Discipline : anglais			
Niveau : 2e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence #1 communiquer oralement en anglais	X		X
Compétence #2 comprendre des textes lus et entendus	X		X
Compétence #3 écrire des textes		X	X
Nom des enseignants : Christopher Fiset			

Discipline : Anglais			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Communiquer oralement en anglais.	X	X	X
Compétence 2 Comprendre des textes lus et entendus.		X	X
Compétence 3 Écrire des textes en anglais.	X		X

Nom des enseignants : Myriam Veilleux			
Discipline : Anglais			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Interagir oralement en anglais		X	X
Compétence 2 Réinvestir sa compréhension des textes	X		X
Compétence 3 Écrire et produire des textes		X	X

Nom des enseignants : Kathleen D. Rourke			
Discipline : anglais			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence #1 communiquer oralement en anglais		X	X
Compétence #2 comprendre des textes lus et entendus	X		X
Compétence #3 écrire des textes	X		X

Nom des enseignants : Karl St-Jean, Marion Charrier			
Discipline : Art dramatique			
Niveau : 1re secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 70% Créer/interpréter des œuvres dramatiques	X	X	X
Compétence 30% Apprécier des œuvres dramatiques		X	X
Compétence			

Nom des enseignants : Marion Charrier et Karl St-Jean			
Discipline : Art dramatique			
Niveau : 2e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Créer et interpréter des œuvres dramatiques	x	X	X
Compétence 2 Apprécier des œuvres dramatiques		x	X

Nom des enseignants : Marion Charrier et Karl St-Jean			
Discipline : Art dramatique			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Créer et interpréter des œuvres dramatiques	X	X	X
Compétence 2 Apprécier des œuvres dramatiques		X	X

Nom des enseignants : Marion Charrier et Karl St-Jean			
Discipline : Art dramatique et ARTS DE LA SCÈNE			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Créer et interpréter des œuvres dramatiques	X	x	X
Compétence 2 Apprécier des œuvres dramatiques		x	X

Nom des enseignants : Marion Charrier et Karl St-Jean			
Discipline : Art dramatique et ARTS DE LA SCÈNE			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Créer et interpréter des œuvres dramatiques	x	x	x
Compétence 2 Apprécier des œuvres dramatiques		x	x

Nom des enseignants : Anik Boucher			
Discipline : CCQ			
Niveau : 1re secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence **Étudier des réalités culturelles**		X	X
Compétence **Réfléchir sur des questions éthiques**		X	X

Nom des enseignants : Mathieu Lacroix-Houle			
Discipline : CCQ			
Niveau : 2e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence : Réfléchir sur des questions éthiques		X	X
Compétence : Étudier des réalités culturelles		X	X

Nom des enseignants : Martin Lacroix			
Discipline : CCQ -Culture et citoyenneté québécoise			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Éthique	X	x	X
Compétence 2 Sociologie	X	x	X

Nom des enseignants : Nancy Farley et Olivier Dionne			
Discipline : CCQ			
Niveau :5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1-Étudier des réalités culturelles	x		x
Compétence 2 - Réfléchir sur des questions éthiques		X	x

Nom des enseignants : Nancy Farley			
Discipline : Initiation à la psychologie			
Niveau :5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Initiation à la psychologie	x	X	X
Compétence			

Nom des enseignants : Nancy Farley			
Discipline : Développement personnel			
Niveau :5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1-Réaliser une démarche	X		X
Compétence			

Nom des enseignants :Annick Faille			
Discipline : Arts plastiques			
Niveau : 1re secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Créer des images personnelles ou médiatiques	X	x	x
Compétence Apprécier des œuvres d'art		x	x

Nom des enseignants : Andréa Séguin			
Discipline : Art Plastique			
Niveau : 2e , 3e, 4e, 5e Secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Créer des images personnelles ou médiatique	x	X	X
Compétence Apprécier des œuvres d'art		X	X

Nom des enseignants : Maxime Doré Lefebvre			
Discipline : Musique			
Niveau : 1re 2e 3e 4e 5e			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Créer et interpréter des œuvres musicales	X	X	X
Compétence 2 Apprécier des œuvres musicales	X	X	X

Nom des enseignants : Jean-Denis Barbeau, Julie Brisebois			
Discipline : Éducation physique			
Niveau : sec.1			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence C1 : agir	X	X	X
Compétence C2 : interagir	X	X	X
Compétence C3 : Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X

Nom des enseignants : Nicola Centomo et Frédérik Grégoire			
Discipline : Éducation physique			
Niveau : Secondaire 2			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Agir	X	X	X
Compétence Interagir	X	X	X
Compétence Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X

Nom des enseignants : Valérie Martineau , Nicola Centomo et Julie Brisebois			
Discipline : Éducation physique			
Niveau : Secondaire 3			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Agir	X	X	X
Compétence Interagir	X	X	X
Compétence Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X

Nom des enseignants : Valérie Martineau			
Discipline : Éducation physique			
Niveau : Secondaire 4			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Agir	X	X	X
Compétence Interagir	X	X	X
Compétence Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X

Nom des enseignants : Jean-Denis Barbeau			
Discipline : éducation physique			
Niveau : secondaire 5			
Présentation de la discipline : Cours réguliers			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence C1 : Agir	X	x	X
Compétence C2 : Intéragir	X	x	X
Compétence C3 : Adopter un mode de vie sain et actif	X	x	X

Nom des enseignants : Frédérik Grégoire			
Discipline : Entraînement en salle et sports extérieurs			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence C1 : Agir	X	X	X
Compétence Interagir	x		X
Compétence C3 : Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X

Nom des enseignants : Nicola Centomo, Julie Brisebois			
Discipline : Entraînement en salle et sports extérieurs			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence C1 : Agir	X	X	X
Compétence C2 : Intéragir	x	x	X
Compétence C3 : Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X

Nom des enseignants : Jean-Denis Barbeau			
Discipline : Entraînement en salle et sports extérieurs			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence C1 : Agir	X	X	X
Compétence C3 : Adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X

Nom des enseignants : Marie-Josée Gagnon, Chantal Guilmette et Olivier Dionne			
Discipline : Français			
Niveau : 1re secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence C1 Lire		X	X
Compétence C2 Écrire	X	X	X
Compétence C3 Communiquer		X	X

Nom des enseignants : Mélanie Roy, Olivia Tremblay et Nathalie Warren			
Discipline : Français			
Niveau : 2e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Lire des textes variés	X	X	X
Compétence 2 Écrire des textes variées		x	X
Compétence Communiquer oralement selon des modalités variées		x	X

Nom des enseignants : Nicole Lepage, Vannessa Sénéchal Castonguay			
Discipline : Français			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Lire	X	X	X
Compétence 2 Écrire	X	X	X
Compétence 3 Communiquer oralement	X	X	X

Nom des enseignants : Patricia Charest et Mélanie Roy			
Discipline : Français			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Lire des textes variés	X	X	X
Compétence Écrire des textes variés	X	X	X
Compétence Communiquer oralement		X	X

Nom des enseignants :Philippe Mandron			
Discipline : Français			
Niveau : 5 e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Lire des textes variés	X	X	X
Compétence 2 Écrire des textes variés	X	X	X
Compétence 3 Communiquer oralement selon des modalités variées	X		X

Nom des enseignants : Valérie Duchesne, Demetria Franco et Caroline Viau				
Discipline : Histoire et éducation à la citoyenneté				
Niveau : 1re secondaire				
Présentation de la discipline				
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées				
		1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Histoire et éducation à la citoyenneté	1) Interroger les réalités sociales dans une perspective historique 2) Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique 3) Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire	X	X	X
Géographie	1) Lire l'organisation d'un territoire 2) Interpréter un enjeu territorial 3) Construire sa conscience citoyenne à l'échelle mondiale	X	X	X

Nom des enseignants : Martin Besse, Valérie Duchesne et Demetria Franco				
Discipline : Univers social				
Niveau : 2e secondaire				
Présentation de la discipline				
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées				
		1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Histoire et éducation à la citoyenneté	1) Interroger les réalités sociales dans une perspective historique 2) Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique 3) Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire	X	X	X
Géographie	1) Lire l'organisation d'un territoire 2) Interpréter un enjeu territorial 3) Construire sa conscience citoyenne à l'échelle mondiale	X	X	X

Nom des enseignants : Charles Nadeau et Sabrina Beaudoin			
Discipline : Histoire du Québec et du Canada			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence **Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada**	X	X	X
Compétence Interpréter une réalité sociale	X	X	X

Nom des enseignants : Philippe Vigneault			
Discipline : Histoire du Québec et du Canada			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada	X	X	X
Compétence 2 Interpréter une réalité sociale	X	X	X

Nom des enseignants : Philippe Vigneault			
Discipline : Histoire du 20e siècle (cours optionnel)			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Caractériser un temps fort historique	X	X	X
Compétence 2 Interpréter une réalité sociale	X	X	X

Nom des enseignants : Charles Nadeau			
Discipline : Monde contemporain			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence **Interpréter un problème du monde contemporain**	X	X	X
Compétence **Prendre position sur un enjeu du monde contemporain**	X	X	X

Nom des enseignants : Charles Nadeau			
Discipline : Éducation financière			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence **Prendre position sur un enjeu financier**	X	X	X

Nom des enseignants : Brigitte Lapalme Alexandre Guérin			
Discipline : Mathématique			
Niveau : 1re secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X

Nom des enseignants : Mélanie Addison et Véronique Beaulieu,

Discipline : Mathématiques			
Niveau : 2e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2 Déployer un raisonnement mathématique	X	X	X

Nom des enseignants : Jade Hamelin et Alex Deschenes

Discipline : Mathématiques

Niveau :3e secondaire

Présentation de la discipline

Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées

	1re étape Pondération 20%	2e étape Pondération 20%	3e étape Pondération 60%
Compétence CD!		X	X
Compétence Cd2	X	X	X

Nom des enseignants : Véronique Beaulieu, Véronique Blouin et Marie-Eve Forand			
Discipline : mathématique CST			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 : Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2 : Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X + Évaluation du ministère

Nom des enseignants : Véronique Blouin			
Discipline : mathématique SN			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 : Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2 : Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X + Évaluation du ministère

Nom des enseignants : Alex Deschênes et Mélanie Addison			
Discipline : Mathématiques CST			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2 Déployer un raisonnement mathématiques	X	X	X

Nom des enseignants : Marie-Eve Forand			
Discipline : Mathématiques SN			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2 Déployer un raisonnement mathématiques	X	X	X

Nom des enseignants : Geneviève Dodier, Maxime Sénécal et Philippe Caron-Perras			
Discipline : Science et technologie			
Niveau : 1re secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

Nom des enseignants : Marième Bougie et Philippe Caron-Perras			
Discipline : Science et technologie			
Niveau : 2e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

Nom des enseignants : Annick Paquette et Maxime Sénécal			
Discipline : Science et technologie			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

Nom des enseignants : Mariève Bougie, Véronique Léger et Geneviève Dodier			
Discipline : Science et technologie			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique		X	X
Compétence 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

Nom des enseignants : Geneviève Dodier			
Discipline : Science et technologie de l'environnement (STE)			
Niveau : 4e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	x	X	X
Compétence 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	x	X

Nom des enseignants : Véronique Léger			
Discipline : Chimie			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

Nom des enseignants : Véronique Léger			
Discipline : Physique			
Niveau : 5e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 1 Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2 Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

Nom des enseignants : Karl St-Jean			
Discipline : Multimédia			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence 70% Créer des œuvres médiatiques	X	X	X
Compétence 30% Apprécier des œuvres médiatiques		X	X
Compétence			

Nom des enseignants : Olivier Dionne			
Discipline : Sensibilisation à l'entreprenariat			
Niveau : 3e secondaire			
Présentation de la discipline			
Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées			
	1re étape **Pondération 20%**	**2e étape** **Pondération 20%**	**3e étape** **Pondération 60%**
Compétence **Sensibilisation à l'entreprenariat**	X	X	X
Compétence			
Compétence			